

PAS DE DURCISSEMENT DES LOIS SUR LE DROIT DE SÉJOUR!

MANIFESTATION JEUDI 5 MARS 2015 À 15H

DERRIÈRE BRANDENBURGER TOR (PLATZ DES 18. MÄRZ)

Une première lecture de la proposition de loi intitulée "A propos de la redéfinition du droit de séjour et de l'interdiction de séjour" aura lieu au parlement, le 6 Mars. Cependant, il est difficile de parler encore d'un "droit de séjour". Cette loi prévoit de graves répressions pour les personnes sous Duldung et celles impliquées dans une procédure Dublin:

- EMPRISONNEMENT
- INTERDICTION D'ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE
- INTERDICTION DE TRAVAIL

Pendant que les manifestations Pegida se propagent dans toute l'Allemagne, en promulguant cette loi, le Parlement vient justement satisfaire leurs revendications. Tout d'abord, cette loi criminalise les réfugié(e)s. Tou(te)s les réfugié(e)s pour lequel(le)s est constaté un "danger de fuite" peuvent être incarcéré(e)s. Cela concerne tou(te)s les réfugié(e)s dans une procédure Dublin, tou(te)s ceux/celles qui sont arrivé(e)s en Allemagne sans visa, tou(te)s ceux/celles qui possèdent de faux papiers d'identité ou pas de papiers du tout, et également tou(te)s ceux/celles qui refusent de collaborer à leur identification. Malheureusement, une identité indéterminée reste pour beaucoup la seule protection valable contre l'expulsion.

Un autre moyen de répression consiste à étendre l'interdiction d'entrée sur le territoire. Les personnes qui n'auront plus le droit de pénétrer le territoire allemand sont:

- les personnes qui n'ont pas quitté le territoire dans le temps imparti - c'est-à-dire toutes

les personnes sous le régime de Duldung -

- les personnes qui "ont pénétré le territoire allemand pour obtenir des aides sociales"

Par là, ils entendent tou(te)s les réfugié(e)s dans une procédure Dublin, tou(te)s ceux/celles qui ont été reconnu(e)s comme nécessitant une assistance par un autre Etat européen. L'entrée sur le territoire sera également refusée aux personnes dont les motifs déposés pour la demande d'asile ne sont pas considérés comme « vrais ». Rien qu'en comptant les personnes en procédure Dublin, un

tiers des demandeurs/demandeuses d'asile sont concerné(e)s. De nombreux Etats sont déclarés "sûrs" et l'on reproche souvent aux réfugié(e)s de ne pas avoir de raisons "valables" de fuir leur pays. Leur demande d'asile est alors refusée, sous prétexte d'être "manifestement infondée".

Pour eux/elles la vie sera encore plus dure. En plus des réglementations existantes, comme le "Lagerpflicht" (obligation de vivre dans un foyer) et la "Asylbewerberleistungsgesetz" (loi sur l'attribution d'allocations sociales), une interdiction générale de travailler leur sera imposée. L'engagement politique des réfugié(e)s sera indirectement assimilé à un "délit". Tous deux pourront servir de prétexte à une expulsion. En conséquence, cela pourrait mener à une interdiction de participer à des activités politiques pour les réfugié(e)s ayant reçu un rejet de leur demande d'asile.

Pour résumer, on peut dire que cette loi donne des justifications au refus d'attribuer le droit de séjour aux réfugié(e)s qui arriveront prochainement en Allemagne. Une augmentation du nombre d'expulsions sera également prévisible. Le droit fondamental à l'asile, ainsi que le droit à un accès "juste" à l'asile seront définitivement abolis. Les réfugié(e)s sont déjà criminalisés par le seul fait d'être entré sur le territoire. On leur refuse toute chance de poser une demande dans des conditions "acceptables". L'interdiction factuelle de participer à des actions politiques, imposée aux réfugié(e)s, est une attaque menée à l'encontre de toutes les personnes engagées politiquement en Allemagne. Par là, c'est le droit à la liberté d'expression ainsi que le droit de s'engager politiquement qui sont remis en question, même si ce sont les réfugié(e)s qui sont spécifiquement visé(e)s ici. L'absurdité de cette loi est claire si l'on se penche sur la formulation "danger de fuite", utilisée comme argument pour placer les réfugié(e)s en détention avant leur expulsion/reconduite à la frontière. Parler de "danger de fuite" pour des réfugié(e)s, c'est bien la plus grande hypocrisie que cette soit-disante loi sur l'asile puisse se permettre.

**AINSI, NOUS APPELONS TOUT LE MONDE À RÉSISTER CONTRE CETTE LOI DE NON-DROIT À L'ASILE.**

**PAS DE DURCISSEMENT DU DROIT D'ASILE! POUR UNE POLITIQUE D'ASILE RESPECTUEUSE DE L'ÊTRE HUMAIN! FINISSONS-EN AVEC LES INTERDICTIONS DE TRAVAIL, LES INTERDICTIONS D'ENTRER SUR LE TERRITOIRE, LES CENTRES DE RÉTENTION ET TOUS LES INSTRUMENTS DE L'ARSENAL DE L'EXPULSION!**

**POUR LA RÉGULARISATION DES PERSONNES SOUS DULDUNG DEPUIS DES ANNÉES! SANS EXCEPTION ET POUR TOUTES ET TOUS!**

Plus d'informations sur:

[stopasylaw.blogspot.eu](http://stopasylaw.blogspot.eu)

[migrationsgesetze.info](http://migrationsgesetze.info)

corasol.blogspot.de

Links:

-----

- [1] <http://stopasyllaw.blogspot.eu/>
- [2] <http://migrationsgesetze.info/>
- [3] <http://www.corasol.blogspot.de/>